

CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION (CPP) AUX JMJ DE LISBONNE 2023, ORGANISEES PAR LE SERVICE DES JEUNES DU DIOCESE DE GRENOBLE-VIENNE

En vigueur au 12 décembre 2022

Nous vous invitons à prendre connaissance des présentes CPP en les lisant attentivement. Elles viennent en complément des Conditions générales de participation (CGP) aux sessions, événements d'Eglise et pèlerinages organisés par la Direction des pèlerinages du diocèse de Grenoble-Vienne en vigueur au 8 décembre 2022. Il est donc impératif que le participant lise attentivement les CGP et les CPP.

Ces présentes CPP ainsi que les CGP sont disponibles sur le site internet du diocèse de Grenoble-Vienne : https://www.diocese-grenoble-vienne.fr/CGV_pelerinages.html

Organisateur des JMJ de Lisbonne 2023 pour le diocèse de Grenoble-Vienne :

Service des Jeunes

Adresse postale : 12, Place de Lavalette, 38000 GRENOBLE

Téléphone : 04 38 38 00 44

Mail : contactjmj2023@diocese-grenoble-vienne.fr

Les CPP sont constituées du programme prévisionnel, des caractéristiques des hébergements et des moyens de transport, de la liste des prestations comprises ou non comprises, des conditions de règlement et d'annulation. Elles sont disponibles à la Maison Diocésaine de Grenoble, au Service des Jeunes, pendant les permanences, et sur le site du diocèse uniquement pendant la période des inscriptions.

Respect des conditions sanitaires exigées à la date du séjour.

L'inscription aux JMJ ne se fait que par internet, au moyen de la plateforme VENIO.

Le participant doit choisir l'une des 4 formules « *Completa, Acelerada, Miraculosa, Esportiva* ». Ayant chacune un programme spécifique, disponible en ligne sur le site jmj38.fr ou bien lors des permanences au Service des Jeunes.

La formule *Miraculosa* (Pélé diocésain à Lourdes + JMJ) n'est qu'une **préinscription** pour le pélé diocésain à Lourdes, le participant qui choisit cette formule devra procéder ultérieurement à une inscription pour le pélé diocésain (vers le mois de mars/avril), et il devra s'acquitter des frais complémentaires, qui seront définis par la Direction des Pèlerinage au début de l'année 2023.

Les communications avec le participant pourront se faire par courriel, courrier, téléphone, ou service de messagerie instantanée (tel que WhatsApp par exemple).

Le paiement peut se faire en une fois, ou bien en trois fois sans frais. Lors de son inscription, le participant doit verser un acompte minimum d'une valeur de 33% du montant total TTC de la formule choisie. Soit 260€ pour les formules *Completa* et *Miraculosa*, 220€ pour l'*Acelerada*, et 316€ pour la *Esportiva*.

Le choix de la formule *Miraculosa* ne vaut que **préinscription** pour le pèlerinage diocésain à Lourdes, et qu'il faudra procéder à une inscription et à un paiement supplémentaire, spécifiquement pour cette partie du séjour (du 20 au 25 juillet 2023).

Participation des mineurs, c'est-à-dire nés après le 23 juillet 2005 : Les parents doivent signer une autorisation parentale pour autoriser leur enfant mineur à participer. Cette autorisation doit parvenir aux organisateurs dans les délais prévus, pour que l'inscription soit considérée comme validée. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur **tuteur**, assigné pour la durée du séjour. Le **tuteur** est une personne de plus de 20 ans, choisie par les organisateurs en accord avec le jeune. Il doit être présent aux JMJ, et dans la même formule que le jeune mineur.

Conditions d'annulation : En cas d'annulation avant le départ de la part du pèlerin pour cause médicale justifiée, ou motif familial impérieux, tels que définis dans les CGP, la somme versée lui sera intégralement remboursée. En cas d'impossibilité de partir pour un pèlerin, il peut céder sa place à une autre personne qui accepte les conditions du présent voyage. En cas d'annulation, avant le départ, de la part du Service des Jeunes, l'intégralité du montant versé par le pèlerin lui sera remboursée, sans qu'il puisse prétendre à une indemnité supplémentaire.

En cas d'annulation de la part du pèlerin, hors situation exceptionnelle évoquée ci-dessus, les frais retenus seront calculés en pourcentage sur le prix du voyage et en fonction du nombre de jours entre la date d'annulation et la date de départ comme suit :

- à plus de 91 jours du départ : 75€
- de 90j. à 64j. du départ : 25 % du prix total TTC
- de 65j. à 31j. du départ : 50 % du prix total TTC
- moins de 31jrs avant le départ : 100 % du prix total TTC

Information sur les données personnelles : Les informations recueillies sont utilisées à des fins de traitement de votre inscription et de gestion du pèlerinage. En m'inscrivant, j'accepte que le Service des Jeunes du diocèse de Grenoble-Vienne utilise mes coordonnées pour m'envoyer ses propositions de programmes, et informations utiles. Les données seront conservées tant que je resterai en contact avec le Service des Jeunes. Aucune information ne sera ni cédée, ni transmise à un tiers. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, renforcée par le RGPD du 24 avril 2016 mis en application le 25/05/2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, suppression ou rectification des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant par email à : protectiondesdonnees@diocese-grenoble-vienne.fr ou contactjmj2023@diocese-grenoble-vienne.fr

En m'inscrivant, j'autorise le Service des Jeunes à utiliser, uniquement dans le cadre de son activité, les **photos et vidéos qui pourraient être prises de moi**. En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance du programme prévisionnel, des conditions de transport et d'hébergement, de la participation financière, ainsi que des conditions générales et des garanties de la Mutuelle Saint Christophe.